



Entrer dans une voiture ouverte sans intention de la voler

Par **francis020267**, le **14/06/2010** à **14:51**

Bonjour,

Mon fils de 15 ans est entré dans une voiture ouverte dans la rue. Le propriétaire l'a vu et lui a couru après, il l'a fait monter dans sa voiture avec une autre personne pour le ramener chez moi ! En ont'il le droit ? il a porté plainte pour tentative de vol.

Par **Tisuisse**, le **14/06/2010** à **16:17**

Bonjour,

Drôle de question que vous nous posez là. Vous auriez peut-être préféré que le propriétaire du véhicule fasse appel aux gendarmes ou aux policiers ? Votre fils aurait été conduit à la brigade ou au commissariat, entre 2 agents, menottes aux poignet, et vous auriez dû vous déplacer pour le récupérer. Je trouve que, là, ce propriétaire de voiture, a eu une réaction intelligente, celle de vous ramener votre fils. Il en avait le droit.

Par **francis020267**, le **14/06/2010** à **16:40**

vous comprenez pas, mon fils n'a jamais eu l'intention de voler cette voiture ! il est juste rentré dedans car la vitre était ouverte , c'est juste une tentation de gamin, je n'ai pas la réponse à

ma question !

Par **Tisuisse**, le **14/06/2010** à **17:03**

Que ce gamin en ai eu l'intention ou non de voler la voiture ne change strictement rien au problème. Oui, [fluo]le propriétaire avait le droit d'agir ainsi[/fluo]. Il faut apprendre à votre fils à ne pas entrer ainsi chez les autres, même si une porte ou une vitre est ouverte, c'est tout.

Par **amajuris**, le **14/06/2010** à **17:04**

croyez-vous vraiment qu'il n'avait pas l'intention de voler le véhicule ou des affaires à l'intérieur ? Il ne faut pas être trop naïf.

le propriétaire du vol a parfaitement le droit de porter plainte pour tentative de vol. une automobile est un espace privé comme une habitation; que diriez-vous si sous prétexte que votre fenêtre ou porte de votre appartement soit restée ouverte, vous retrouviez des gens chez vous ?

Par **francis020267**, le **14/06/2010** à **17:39**

je comprends votre position et je ne suis pas naïf, mais que risque t-il s'il n'a rien voler ? et il me semble qu'il y a tentative de vol de véhicule s'il y a effraction ce qui n'est pas le cas, alors ?

Par **amajuris**, le **14/06/2010** à **18:58**

l'effraction n'est pas nécessaire pour qualifier le vol ou une tentative de vol, c'est une circonstance aggravante.

un vol dans un magasin est un vol et il n'y a pas d'effraction.

selon le code pénal la tentative est punie des mêmes peines que l'infraction mais dans votre situation une admonestation par un assistant du procureur peut être et encore.

Par **francis020267**, le **14/06/2010** à **19:21**

merci à vous pour vos réponses, je comprends très bien que mon fils a fait une connerie, je réagirais surment comme cette personne, mais bon quand c'est son fils on est toujours un peu sur la défensive, encore merci